

Communiqué : La FCCF salue le dépôt du projet de loi C-13 et se retrousse les manches pour les arts et la culture !

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Ottawa, le 1^{er} mars 2022 – La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) salue le dépôt de ce projet de loi historique à la Chambre des communes ce mardi 1^{er} mars 2022.

La modernisation de la *Loi sur les langues officielles* ou *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois* concrétise l'intention du gouvernement et son engagement des derniers discours du Trône, dont le besoin crucial d'appuyer les communautés francophones en situation minoritaire et de protéger et promouvoir la langue et la culture françaises partout au Canada.

« On se doit de reconnaître le rôle crucial que le gouvernement fédéral peut et doit jouer en matière de la protection des communautés de langue officielle en situation minoritaire. C'est un devoir que je tiens personnellement à cœur », a souligné de son côté Ginette Petitpas-Taylor, première ministre acadienne des Langues officielles, sur le site historique national de Grand-Pré. Cet endroit, dit-elle « nous rappelle la fragilité de nos communautés, des défis auxquels nous avons fait face et les batailles que nous avons livrées afin de protéger notre langue et notre culture ».

Une avancée encourageante pour l'inclusion de la culture dans la Loi

Le travail assidu de la FCCF et du réseau de ses membres à travers le pays a porté ses fruits.

« Nous avons été entendus sur le lien indissociable entre langue et culture, ainsi que sur l'importance fondamentale du secteur artistique et culturel pour la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire au pays. Autre gain avec le projet de loi C-13, l'engagement du gouvernement à favoriser l'épanouissement de nos communautés et à appuyer leur développement, compte tenu de leur caractère unique et pluriel et de leurs contributions historiques et culturelles à la société canadienne. De plus, le projet de loi fait directement référence à l'obligation des institutions fédérales de veiller à prendre des mesures positives en appui à la culture francophone au Canada, à son développement et à sa promotion », se réjouit Josée Théberge, présidente intérimaire de la FCCF.

La FCCF continue de veiller au grain, le processus parlementaire ne fait que commencer

D'ici à l'adoption formelle de ce projet de loi prioritaire, la Fédération culturelle canadienne-française continuera à participer de manière active et diligente au processus parlementaire pour défendre les

besoins et les aspirations de l'écosystème des arts et de la culture en francophonie canadienne et acadienne.

« Il y a encore du travail important à faire droit devant. Nous avons l'épaule à la roue. La Loi sur les langues officielles doit favoriser l'accès de nos gens à leur culture et prévoir des mesures positives qui permettent de consolider et de propulser le développement culturel durable des communautés francophones en situation minoritaire au Canada », conclut Marie-Christine Morin, directrice générale de la FCCF.

Il s'agit d'un rendez-vous avec l'histoire. En tant que porte-parole des arts et de la culture, la FCCF sera rigoureuse et systématique dans son approche.

– 30 –

Pour plus d'informations et pour les demandes d'entretien

Martin Kreiner, agent de marketing et contenus

communications@fccf.ca